



Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'intérieur.

CONVOCATION

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le **mercredi 12 mars 2025 à 17.00 heures** dans la salle de séances de la maison communale de Beckerich pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique :

1. Administration - Création d'un poste d'employé communal, carrière C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif
2. Frais d'études d'un concept de mobilité - Devis
3. Finances communales
 - 3.1. Décision concernant la prise de participation dans la société « OEKOSTROUM BIEKERECH S.A. » : Prime d'émission
 - 3.2. Subsides divers
4. Actes notariés et Conventions :
 - 4.1. Acte du 26.02.2025 - Assemblée générale extraordinaire de la société « Wandpark Kanton Réiden s.a. »
 - 4.2. SEA Dillendapp - Convention bipartite 2025
 - 4.3. SIDEC - Conventions régissant l'acceptation de déchets aux installations mécano-biologique du site « Fridhaff »
 - 4.4. SICONA Centre - Conventions concernant la réalisation de projets de protection de la nature
 - 4.5. SERVIOR - Convention d'adhésion Service Repas sur Roues
 - 4.6. Forum pour l'emploi - Convention de collaboration dans le cadre des travaux de balisages des promenades
 - 4.7. Pacte Logement - Avenant à la convention de mise en œuvre
5. Pacte Nature - Démission d'un membre du groupe de travail « Equipe Pacte Nature »
6. Commissions consultatives :
 - 6.1. Commission communale de l'environnement et de la mobilité - Démission d'un membre
 - 6.2. Règlement communal portant sur un concours artistique organisé par la commission communale de la culture
7. Associations locales - Dépôt de statuts
 - 7.1. Dépôt des statuts de l'association « GROUPE FOLKLORIQUE 'AS ROSAS DO MINHO' »
 - 7.2. Dépôt de la modification des statuts de l'association « Chorale Cäcilia Schweecherdaul A.s.b.l. »
8. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège échevinal

Communications

Séance à huis clos :

NÉANT

Beckerich, le 5 mars 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, Le secrétaire,



Helle